

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations

CONSEILLERS MUNICIPAUX	
Elus	27
En fonctions	27
Présents	22
Représentés par procurations	3
Absents	2

Séance du 23 janvier 2012

Sous la Présidence de M. S. PILARZ, Maire,

<b>PRESENTS :</b>	Mmes M. BERG, E. COLOTTO, A. WAS, J. WITZEMANN
	MM. G. BARTH, G. EIDENSCHENK, G. GRUNENWALD, J.C. KAMMERER, Adjoins
	Mmes L. DALHI, A. KLAKOSZ, C. MIESCH-GIANOLIO, L. TRAPP
	MM. T. BELLONI, R. BONISCHO, G. DUMEZ, J. GENET, F.J. KIRCHHERR, R. MARCK, D. STRIEBIG, A. WROBEL, F. ZAWADZKI
<b>PROCURATIONS :</b>	M. S. DOMOWICZ à M. G. EIDENSCHENK
	Mme F. BIBIAN à Mme M. BERG
	Mme M.L. FEHRENBACH à M. J.C. KAMMERER
<b>ABSENTES EXCUSEES :</b>	Mmes L. ABT, O. TRACZ

### POINT N° 6 – AFFAIRES GENERALES

#### 6.2. – DECHETS STOCAMINE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le collectif « nappe phréatique en danger-Destocamine » sollicite une prise de position du Conseil Municipal en faveur du déstockage de tous les déchets enfouis par l'entreprise Stocamine sur Joseph Else avant l'incendie du 1er septembre 2002.

Une mission d'expertise a été confiée à M. Marc CAFFET afin de cerner les conditions dans lesquelles pourraient être mises en œuvre les 2 options envisageables pour la fermeture du stockage de déchets ultimes : le confinement au fond ou la mise en œuvre de la réversibilité. (rapport présenté à la CLIS du 16/9/2010). Ce rapport mettait en évidence :

- la perte de confiance de la population,
- les enjeux majeurs locaux en termes de préservation de la qualité de la nappe phréatique, de la santé et de la sécurité du public et des travailleurs
- la nécessité de garantir des solutions de long terme
- le caractère secondaire des questions de coût
- l'importance du débat avec les acteurs locaux du bassin potassique.

Un comité de pilotage a été créé. Il a examiné divers scénarios de fermeture de Stocamine :

- retrait complet,
- stockage illimité (avec scellement et surveillance, sans retrait sélectif),
- retrait sélectif (avec comblement des vides et surveillance).

Les conclusions formulées par le rapport d'expertise ont été soumises au comité de pilotage de la Commission Locale Commission d'information et de surveillance (CLIS) du 7 juillet 2011.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité émet l'avis suivant :

«En prenant bien sûr toutes les mesures de sécurité nécessaires, il faut sortir tous les déchets, afin de préserver la nappe phréatique et l'avenir de nos enfants et petits-enfants. Les personnes qui avaient prises ces décisions à l'époque doivent aujourd'hui prendre leurs responsabilités. Et surtout, il est urgent de commencer ces travaux sans plus tarder».

Le Maire,  
Stanislas PILARZ

SOUS-PREFECTURE  
16 FEV. 2012